



République Démocratique du Congo
Conseil Economique et Social

**DISCOURS DE MONSIEUR JEAN-PIERRE KIWAKANA
PRÉSIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE D'OCTOBRE
LE JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026**

OCTOBRE 2026

*CES : Discours d'ouverture de la session ordinaire d'octobre 2026,
Kinshasa, jeudi 1^{er} octobre 2026*

- **Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Economique et Social, Chers Collègues,**
- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République, Chers Collègues,**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est à chaque fois un profond sentiment de responsabilité qui nous anime lorsque nous nous réunissons pour marquer l'ouverture ou la clôture de l'une de nos sessions.

Quoiqu'étant un moment d'aboutissement des travaux exécutés ou à exécuter durant une période, le résultat positif consolide la légitimité et la crédibilité de notre institution au sein du paysage socio-économique national. Sa consécration dans la loi fondamentale aux articles 208, 209 et 210 fait d'elle la troisième assemblée de notre pays après l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Émanation de la société civile organisée, le Conseil Économique et Social (CES) de la RDC puise sa légitimité au cœur même de nos populations. Institution représentative, elle rassemble 68 membres délégués par une douzaine de corporations professionnelles, auxquels s'ajoute un représentant pour chacune des provinces de la République.

Au cours de l'intercession qui prend fin ce 1^{er} octobre 2026 ; le CES a été frappé par le destin à travers la disparition de deux de ses éminents membres en la personne de :

- Monsieur Bernard KASUSULA DJUMA LOKALI, Vice-Premier Ministre Honoraire, Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire Honoraire, et Conseiller de la République représentant la province de la Tshopo au Conseil Économique et Social,

- Monsieur Célestin-Roger MUKENDI MEMBU, l'un des trois membres représentant le pouvoir régalien au Conseil Économique et Social.

En souvenir et en l'honneur de leur mémoire, je vous prie de nous lever pour observer une minute de silence.

(Pause pour la minute de silence)

Je vous remercie. Veuillez-vous rasseoir.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République, Chers Collègues,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

En cette circonstance, l'obligation de redevabilité m'amène à passer en revue les résultats de l'ensemble des travaux exécutés par le CES sous la direction et l'autorité du Bureau durant la période d'intersession qui vient de s'achever, ainsi que de faire le point sur les activités projetées pour les jours et mois à venir.

L'intersession n'a pas été synonyme de repos pour notre Institution. Conformément à l'esprit de l'article 52 de notre règlement intérieur, j'ai déployé, aux côtés de plusieurs membres du Bureau et de Conseillers, une intense activité.

Notre présence sur le terrain économique, social et diplomatique est le reflet du dynamisme de notre institution et de son alignement sur les grandes priorités de notre pays telles qu'énoncées par Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat.

En effet, depuis la clôture de la session d'avril 2026, plusieurs actions de terrain et des travaux intenses ont été menés par les différentes Commissions aussi bien permanentes qu'ad hoc.

Les travaux réalisés au cours de cette période d'intersession peuvent être globalement regroupés autour de quatre grands axes :

I. Axes 1 et 2 : Finalisation, intégration des amendements et toilettage des avis

Le premier et le deuxième axe ont essentiellement porté sur la finalisation des Avis adoptés au cours de la session d'avril 2026.

Il s'agit, d'une part, d'intégrer les amendements et observations formulés au cours des débats en séance plénière et, d'autre part, de procéder à un travail approfondi de relecture, d'harmonisation et de toilettage par le Comité de lecture.

Ce travail, qui pourrait paraître essentiellement technique, revêt en réalité une importance particulière. Il permet de garantir la qualité scientifique, la cohérence, la pertinence et la portée institutionnelle des productions du Conseil.

Les Avis concernés sont les suivants :

1. La redynamisation du paysannat en RDC : enjeux et perspectives ;
2. La gestion du portefeuille des retraités en RDC comme impératif d'une gestion fiduciaire transparente ;
3. Les enjeux socioéconomiques du Corridor de Lobito pour la RDC ;
4. Ethique et déontologie du personnel soignant en RDC : entre respect et violation des normes professionnelles ;
5. Gestion intégrée et décentralisée des déchets en RDC : les préalables pour une gouvernance durable ;
6. Etat des lieux du numérique en RDC : enjeux et perspectives ;
7. Priorités économiques et sociales de la Grande Orientale en RDC : vers un nouveau contrat social fondé sur la paix et la prospérité à l'horizon 2030.

A travers ces différents sujets, notre Conseil s'est penché sur des préoccupations qui touchent directement au développement économique et social, à la protection de l'environnement, à la gouvernance, à la santé, au numérique, à la protection sociale, à l'éducation et au développement de nos 145 territoires.

II. Axe 3 : Poursuite et approfondissement des matières inscrites au calendrier de la session d'avril 2026.

Le troisième axe a concerné la poursuite, l'approfondissement et l'enrichissement des matières inscrites au calendrier de la session d'avril 2026, mais qui n'avaient pas encore été présentées en séance plénière.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des Commissions permanentes, chacune selon son domaine de compétence.

C'est notamment :

1. La Commission ECOFIN

Elle a poursuivi ses réflexions sur :

- Le coussin d'épargne pour des investissements productifs en RDC ;
- L'analyse de la conjoncture économique, sous forme de note technique ;
- L'analyse et le décryptage des importantes mesures annoncées par le Gouverneur de la BCC, lesquelles mesures vont impacter inexorablement la vie économique de notre pays et améliorer le social de nos populations.

2. La Commission AGRIDEV

Les travaux ont porté notamment sur :

- La promotion des filières agricoles stratégiques pour la sécurité alimentaire ;
- La relance de la pêche en RDC.

Ces deux thématiques revêtent une importance particulière dans un contexte où la sécurité alimentaire, la création d'emplois ruraux et la valorisation des ressources nationales constituent des enjeux majeurs.

3. La Commission SASC : Santé, Affaires sociales et culturelles

Elle a poursuivi ses travaux sur :

- La complexité de la gestion des droits d'auteur et des droits voisins en RDC ;
- La problématique de la gestion et de la promotion des personnes vulnérables en RDC : cas des personnes âgées.

Ces questions mettent en lumière l'importance de la protection sociale, de la valorisation du patrimoine culturel et de la dignité des personnes vulnérables dans la construction d'une société plus inclusive.

4. La Commission CERNAT

Les travaux ont porté sur plusieurs problématiques liées aux ressources naturelles, à l'environnement et au développement énergétique :

- Les paiements infranationaux des entreprises minières en faveur des ETD en RDC : vers un recadrage pour un développement territorial assumé ;
- La persistance du déficit énergétique en RDC ;

Ces thématiques traduisent la nécessité d'ajuster l'exploitation des ressources naturelles à la protection de l'environnement, au développement durable de nos 145 territoires et à l'amélioration des conditions de vie des communautés affectées.

5. La Commission CIAT : Infrastructures

Elle a poursuivi ses travaux sur :

- La relance des entreprises publiques du secteur des transports ;
- Les priorités économiques et sociales des provinces en RDC : monographie par ensemble d'anciennes provinces – cas de l'espace « Grand Kasaï » après avoir examiné le cas de l'ancien espace du "Grand Oriental".

La question des infrastructures demeure évidemment centrale dans notre pays où les liaisons interprovinciales ne s'effectuent principalement que par la voie aérienne.

6. La Commission CEFE : Education, Formation et Emploi

Elle a approfondi les thématiques suivantes :

- La gouvernance et la finalité du système éducatif en RDC : enjeux de réforme et contribution au développement économique, social et territorial ;
- Enjeux, défis et perspectives du transport aérien en RDC : connectivité des provinces, mobilité des personnes et des biens (une matière traitée en Commission mixte CEFE–CIAT).

À travers ces travaux, la Commission s'intéresse notamment au rôle du capital humain, de l'éducation, de la diaspora et de la connectivité nationale dans la transformation économique et sociale du pays.

7. La Commission JAREX : Justice, Administration et Relation Extérieures

Celle ci a poursuivi ses travaux sur :

- L'implémentation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) en RDC ;
- Contribution à la réforme de l'administration publique.
- les conséquences des enjeux liés aux turbulences géopolitiques du moment.

Ces trois matières renvoient directement aux enjeux d'intégration régionale, de compétitivité et d'efficacité de l'action publique.

III. Axe 4 : Examen de nouvelles thématiques

Le quatrième axe durant la période de l'intersession a été consacré à l'examen de nouvelles thématiques, en réponse aux préoccupations émergentes et aux mutations que connaît notre pays; il s'agit notamment des thématiques suivantes :

1. Enjeux, défis et perspectives du transport aérien en RDC (CEFE) ;
2. Connectivité des provinces, mobilités de personnes et de biens (Commission CEFE).
3. Les marchés de carbone : opportunité économique pour valoriser le capital naturel de la RDC, problématique et perspectives (Commission CERNAT) ;
4. Les retombés sur la gestion du corridor de Lobito (Note technique Commission ECOFIN) ;
5. La très inquiétante pollution minière dans l'espace «Grand Katanga » (Note technique Commission CERNAT) ;
6. Problématique de la restitution des biens culturels en RDC : l'état de la question (CSASC) ;
7. La relance de la voie ferrée Kinshasa-Matadi (CIAT) ;
8. La diaspora congolaise comme l'un des leviers stratégiques de développement (CEFE);

Ces différentes matières nous ont amenés à aborder des questions qui se situent au cœur des préoccupations de la Nation : l'éducation, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la protection sociale, les infrastructures régionales, la santé, l'environnement, le numérique, le développement des 145 territoires ainsi que la cohésion sociale.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République, Chers Collègues,**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Sur le plan Régional et international

Durant la période de l'intersession, nous avons pris part activement aux activités organisées par les différentes faitières dans lesquelles nous sommes engagés. Il s'agit principalement de :

1. La rencontre de N'Djamena au Tchad, du 25 au 26 juin 2026, pour le lancement de la Conférence des Conseils Économiques et Sociaux

d'Afrique Centrale (COCESAC). La rencontre avait réuni une trentaine de participants provenant des 7 CES de l'Afrique centrale à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la RD Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad, pays hôte.

2. la cérémonie de la rentrée solennelle 2026-2027 du CESE France à Paris, le 8 septembre 2026, avec le discours d'ouverture de Madame la Présidente autour de l'annonce d'une convention citoyenne sur les Finances Publiques de France et la présentation du Programme de travail du CESE pour l'année 2026-2027.
3. la cérémonie du Sommet mondial du Forum Tripartite de Négociation (FTN) du Zimbabwe, sur la croissance inclusive, le travail décent, la valorisation des ressources et la promotion de l'investissement. Du 21 au 25 septembre 2026. Organisé à l'Elephant Hills Resort, Victoria Falls, ce Sommet a réuni plus de 1 500 délégués issus des gouvernements, du secteur privé, du monde du travail, des institutions de développement, des investisseurs, du milieu académique, Conseils économiques et sociaux, employeurs, travailleurs, partenaires au développement, milieu académique et société civile pour élaborer des solutions concrètes en faveur d'un développement inclusif porté par l'investissement et créateur d'emplois décents.

Ce sommet qui s'inscrit pleinement dans l'architecture commune de développement de l'Afrique souhaite promouvoir une croissance économique inclusive par le biais d'un dialogue social structuré. Il avait aussi l'ambition d'amplifier la voix des Conseils économiques et sociaux et des institutions tripartites dans les grands forums régionaux et internationaux, en contribuant aux agendas de développement mondial.

4. la réunion du Bureau qui a précédé l'Assemblée Générale de l'Union des CES Francophones (UCESIF), le 28 septembre 2026, au Palais du Parlement de Roumanie, à Bucarest, avec l'adoption de la note de position sur :

« Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable » ainsi que de la Convention de partenariat entre l'UCESIF et le Groupement du Patronat Francophone (GPF). Le projet d'organisation d'un événement consacré aux patrimoines culturels à Abidjan en 2027 a été également présenté à l'Assemblée Générale en plus des rapports d'activités et financier 2025.

5. l'UCESA (Union des Conseils Économiques et Institutions Similaires d'Afrique) où nous avons contribué à la phase de diagnostic du Groupe de Travail sur la souveraineté sanitaire et l'accès aux soins en Afrique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de son plan stratégique 2025–2030, qui vise à renforcer la sensibilisation aux enjeux sanitaires et au droit fondamental à la santé. L'objectif principal est de sensibiliser les décideurs et l'opinion publique à l'importance stratégique de la souveraineté sanitaire en Afrique.

Face à plusieurs défis sanitaires en Afrique, l'UCESA entend apporter une contribution pertinente à la formulation de politiques de santé cohérentes et promouvoir la souveraineté sanitaire africaine. Notre gouvernement s'y est déjà engagé par la mise en place de son programme Couverture Santé Universelle en RDC.

6. l'AICESIS (Association Internationale des Conseils Economiques et Institutions Similaires)

Dans le cadre des activités de son Comité de Coordination, nous avons contribué activement à la finalisation de la note de position sur la contribution de l'AICESIS au Forum politique de haut niveau (FPHN) 2026 de l'ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies).

Cette note porte sur : « Des mesures transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées en faveur de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses objectifs de développement durable, pour un avenir durable pour tous ».

Dans ce contexte, l'AICESIS entend porter une parole collective fondée sur l'expertise de ses membres et sur la voix de la société civile organisée. Les Conseils économiques et sociaux, par leur fonction de dialogue, de médiation, d'évaluation et de proposition, permettent de rapprocher l'action publique des réalités de terrain, de faire émerger des compromis durables et de renforcer l'appropriation des politiques publiques.

Cette note s'appuie sur les contributions des CES participants, sur des cas comparés et sur des documents de référence nationaux et internationaux afin de formuler des messages utiles au débat multilatéral.

En effet, les Conseils économiques et sociaux de l'espace francophone portent une conviction commune : la paix, la stabilité durable et la prospérité partagée se construisent aussi dans la manière dont les décisions collectives sont élaborées et mises en œuvre. C'est cette ambition que les Conseils économiques et sociaux francophones entendent porter collectivement à l'occasion du XX^e Sommet de la Francophonie qui ne devrait pas être simplement un rendez-vous institutionnel mais aussi et surtout une occasion d'affirmer la dimension des valeurs au sein de cet ensemble.

Son thème place directement la Francophonie au croisement de la paix, du développement durable et du multilatéralisme. Pour le CES de la RDC, il ne peut y avoir de développement durable dans un espace francophone où persistent les conflits, les déplacements forcés, l'exploitation illicite des ressources naturelles et la destruction des écosystèmes.

Au cours de ce sommet, les chefs d'État et de gouvernement éliront le ou la Secrétaire général(e) de la Francophonie pour 2027-2030. Ce sera la première application intégrale de la nouvelle procédure de sélection réformée, avec appel à candidatures, audition des candidats et élection formelle par les chefs d'État et de gouvernement.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,
Chers Collègues,**

Au-delà du rappel des activités réalisées pendant la période de l'intersession, j'en viens maintenant au décryptage fait par le Conseil Économique et Social, notamment :

- Sur le plan économique
- Sur le plan social
- sur le plan sanitaire
- Sur le plan de l'éducation
- sur le plan culturel

Sur le plan économique,

Il nous faut une fiscalité adaptée à notre contexte et à la spécificité de nos actuels paramètres économiques. Nous devons soutenir et encourager les PME, garantes d'une croissance économique active et créatrice d'emplois nouveaux.

Nous devons intégrer que la manne minière ne durera pas éternellement et baser l'ensemble de notre politique fiscale sur l'illusion d'une croissance éphémère est une hérésie. La RDC doit se donner les moyens d'attirer des capitaux et de développer d'autres secteurs susceptibles de prendre le relai en cas de fluctuation sur le marché international des matières premières. Cela nous demande d'être compétitifs, en termes de qualité des ressources humaines, en termes de fiscalité et de rationalisation des processus administratifs.

Attirer des capitaux ne se résume pas à faire valoir la dimension de notre marché ou l'abondance de nos ressources naturelles.

Les acteurs économiques internationaux analysent avant tout la clarté du cadre légal, la rapidité des circuits administratifs, la prévisibilité fiscale et le niveau de compétence de la main-d'œuvre locale. À cet égard, la compétitivité doit se comprendre comme une rivalité directe entre nations

capables d'offrir un climat des affaires réellement performant dans un cadre sécurisé. En mettant fin à l'instabilité normative et à la complexité de notre système fiscal nous permettront à nos entreprises de consacrer davantage de ressources à l'investissement, à l'innovation et à l'emploi.

La fatigue fiscale est un risque réel alors qu'on ne tient pas compte du seuil d'acceptabilité par rapport au taux de prélèvement déjà jugé excessif et de la rigidité des dépenses dans le contexte d'un pays en guerre.

Une rationalisation réussie créera un cercle vertueux menant à plus d'attractivité, amenant plus d'investissements et partant, plus de créations d'emplois et donc l'élargissement de l'assiette fiscale.

Il convient d'évoluer d'un potentiel économique théorique vers la concrétisation d'un avantage économique réel.

Sur les plans sécuritaire et politique

Le dialogue convoqué par le Chef de l'État est tout à fait justifié par l'état actuel de la nation qui a plus que jamais besoin de la cohésion plutôt que de confrontation armée, besoin de responsabilité plutôt que de surenchère.

Nous le disons clairement : c'est une initiative de plus, mais pas une initiative de trop. Lorsqu'une nation est traversée par des tensions, aucune occasion de se parler ne doit être méprisée. Le refus du dialogue ne résout rien ; il ne fait souvent que repousser les problèmes et aggraver les fractures.

Cette fois-ci, l'enjeu est plus grand que les intérêts des uns et des autres. Il s'agit de restaurer la confiance, de consolider la cohésion nationale et de créer les conditions d'un avenir commun.

En tant qu'organe consultatif, le Conseil Economique et Social apporte son soutien total et sa pleine adhésion à cette vision. Ce dialogue offre une opportunité sans précédent de s'attaquer aux causes profondes de nos fragilités économiques, judiciaires et sociales qui alimentent la

mauvaise gouvernance. Comme l'a précisé Son Excellence Monsieur le Président de la République, le processus se distinguera par son ancrage territorial. En allant recueillir les aspirations directement au sein de nos 26 provinces, ce dialogue donnera une voix légitime aux forces vives de la nation. C'est en écoutant les réalités de nos territoires que nous pourrons concevoir des réformes de fond qui touchent le quotidien de chaque Congolais.

Le Conseil Economique et Social est prêt à jouer tout son rôle pour enrichir ce processus destiné à poser ensemble les fondations d'un Congo uni, juste, attractif pour les investissements et résolument tourné vers le progrès social et le développement maîtrisé.

Sur le plan social

Le taux de chômage reste extrêmement préoccupant. Il y a plusieurs raisons à cela. Sans recensement rigoureux de la population, avec de nombreux déplacés internes et un nombre important de réfugiés sur notre territoire, il est difficile d'élaborer des politiques économiques pertinentes et efficaces si nous ne maîtrisons pas le nombre total de la population à laquelle elles s'adressent.

Le nombre important d'emplois informels compliquent la donne sans parler des emplois fictifs dans l'administration, encore dénoncés par Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique il y a peu. Il y a cependant consensus autour d'un chiffre ne dépassant pas 20% de travailleurs identifiés dans le secteur formel.

Les barrières à la formalisation des emplois sont nombreuses. La complexité de la législation sociale et de la jurisprudence, la pression fiscale irrationnelle, le formalisme excessif, le détournement de procédures sont autant d'écueils quasi infranchissables pour la plupart des entreprises opérant dans un environnement caractérisé par un niveau de corruption extrême.

Dans ces conditions, la création d'emplois permettant une croissance inclusive reste une gageure.

Nous avons plus un problème de maîtrise de dépenses publiques qu'un problème de recettes. Plus de taxes, plus d'impôts, plus de pression n'a jamais été la solution lorsque nous sommes incapables de créer plus d'emplois et plus de richesses dans des secteurs autres que le secteur minier.

L'automatisation des process industriels représente d'ailleurs à moyen terme une menace supplémentaire face à la problématique d'une juste répartition des richesses alors qu'il sera technologiquement possible, dans un futur proche, d'exploiter une mine, grâce à l'intelligence artificielle et à la robotisation, sans faire appel à la main-d'œuvre locale.

Concernant le secteur de l'éducation

Il est temps de poser une question que l'université congolaise ne peut plus éluder : maîtrisons-nous réellement le système Licence-Master-Doctorat (LMD), ou nous sommes-nous simplement habitués à en employer le vocabulaire ?

La question mérite d'être posée sans complaisance et surtout sans aucune concession sur les exigences scientifiques, pédagogiques et académiques.

À première vue, le dispositif semble désormais familier. Tout le monde parle de crédits, de semestres, d'unités d'enseignement, de parcours, de capitalisation, de compensation, de mobilité et de cycles de formation. Pourtant, cette familiarité peut être trompeuse. Les concepts sont connus, mais leurs subtilités et leur articulation ne semblent pas toujours maîtrisées par ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre.

Or, connaître les termes ne signifie pas comprendre le système. Un examen technique, scientifique et pédagogique du dispositif LMD en RDC devient indispensable.

Un audit intellectuel et technique s'impose donc, établissement par établissement et, lorsque cela est nécessaire, discipline par discipline.

Cette démarche ne doit pas être considérée comme une attaque contre les universités ou contre leurs acteurs. Elle doit être assumée comme une exigence normale de responsabilité académique et d'assurance qualité.

Elle ne devrait être ni politique ni corporatiste. Elle devrait réunir des spécialistes de pédagogie universitaire, des juristes, des responsables académiques, des enseignants, des experts de l'assurance qualité et des praticiens disposant d'une expérience réelle de sa mise en œuvre, afin d'évaluer le système tel qu'il fonctionne réellement, et non tel qu'il est présenté dans les textes.

A cette fin, certaines pratiques doivent pouvoir être réexaminées, même lorsqu'elles sont devenues habituelles. Une évaluation rigoureuse doit identifier les incohérences, mesurer les écarts entre le cadre normatif et la réalité et proposer des ajustements pragmatiques.

L'objectif de cette démarche n'est pas de revenir en arrière, mais de faire mieux. Il s'agit ici d'une exigence de responsabilité académique.

Sur la même lancée, Chers collègues, la République démocratique du Congo doit engager une réflexion sérieuse sur l'uniformisation du standard de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire national. Il est difficile de garantir la même qualité de formation lorsque certaines villes connaissent une concentration excessive de professeurs et d'autres souffrent d'une véritable pénurie d'enseignants qualifiés.

Cette situation crée une université à plusieurs vitesses et oblige parfois des établissements à recourir, pour certains enseignements, à des médecins, infirmiers, magistrats, avocats ou autres professionnels comme suppléants, alors que leur expertise professionnelle ne saurait automatiquement se substituer aux exigences du métier d'enseignant-chercheur. Il ne s'agit nullement de dévaloriser ces compétences, mais de

rappeler qu'une formation universitaire exige un encadrement académique répondant à des standards précis.

La réponse passe par une véritable politique nationale de gestion et de mobilité du personnel académique et scientifique. Il faut connaître les effectifs réels, identifier les déficits par établissement et par discipline, organiser une répartition rationnelle des professeurs et encourager leur affectation temporaire ou durable vers les universités qui en ont le plus besoin.

Dans le même temps, les grandes universités des villes fortement concentrées doivent être progressivement désengorgées par le développement d'établissements universitaires solides dans les provinces. Il ne suffit pas de multiplier les universités : il faut leur donner des professeurs, des laboratoires, des bibliothèques et des standards communs de qualité.

La démocratisation de l'enseignement supérieur ne peut avoir de sens que si l'étudiant de Lodja, de Kananga, de Kisangani, de Goma, de Bukavu bénéficie d'une qualité d'encadrement comparable à celle offerte dans les grands pôles universitaires du pays.

Dans le même ordre d'idées, le CES estime que l'éducation devrait être orientée vers la recherche et la valorisation du capital humain, particulièrement la restauration de la culture de l'excellence.

Aucune Nation ne peut se développer durablement sans investir dans son capital humain. L'éducation congolaise doit être protégée contre toute forme de politisation excessive, de discrimination ou de marchandisation incompatible avec l'intérêt général.

Aussi, le CES recommande-t-il la création d'un Fonds national compétitif pour la recherche. En exécution d'une véritable politique nationale de recherche scientifique, ce fonds permettra de financer les projets scientifiques répondant aux objectifs du développement durable et aux besoins réels de la société congolaise, à savoir la lutte contre la pauvreté,

l'amélioration de la gouvernance, la promotion de l'agriculture, la gestion raisonnable des ressources naturelles, l'accès à la santé, la résolution des conflits fonciers, la gestion des mouvements de populations, la transformation numérique, le changement climatique et enfin l'accès à l'histoire du pays.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
Chers Collègues,
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Dans notre discours de clôture en avril dernier, nous avons lancé un appel qui demeure plus que jamais d'actualité, celui d'ouvrir les portes aux compétences plutôt qu'aux simples participants.

Cette formule résume une exigence essentielle de gouvernance : nos institutions et nos entreprises publiques ne peuvent être durablement performantes si l'accès aux responsabilités demeure fondé sur la proximité, les recommandations, les appartenances ou la participation à différents réseaux, au détriment de la compétence et du mérite.

Nous saluons donc avec satisfaction l'initiative du Gouvernement visant à promouvoir le recrutement sur concours au sein des entreprises du portefeuille de l'État.

Il s'agit d'une orientation importante. Elle permet de replacer le mérite, la transparence et l'égalité des chances au cœur de l'accès à l'emploi public et parapublic. Elle adresse également un signal fort à notre jeunesse : le diplôme peut ouvrir une porte, la compétence doit permettre de la franchir.

Cette démarche mérite d'être consolidée et étendue. Le concours ne doit pas être une simple procédure administrative supplémentaire. Il doit devenir un véritable instrument de sélection des meilleurs profils, fondé sur des critères objectifs, vérifiables et accessibles à tous.

Notre pays dispose de nombreuses compétences, dans les universités, les centres de recherche, les administrations, les entreprises et la société civile. Beaucoup de ces talents restent pourtant insuffisamment mobilisés, à cause notamment des régimes de privilèges politiques.

L'État a besoin de femmes et d'hommes capables de produire des résultats, de maîtriser les dossiers et de servir l'intérêt général.

C'est à ce prix que le renouvellement des ressources humaines pourra véritablement accompagner la transformation de l'État et de ses entreprises.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
- **Chers Collègues,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Sur le plan culturel

Il ne vous aura pas échappé qu'une résolution de l'ONU est venue clôturer une initiative de la société civile africaine en rapport avec une plus juste représentation de l'Afrique sur la carte du monde. Ce projet soutenu par l'Union africaine, pour être ensuite porté avec succès par le Togo au Nations-Unies, revêt une importance cruciale pour les générations futures. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de prétendre que cela serait la solution à tous nos problèmes mais de ne pas sous-estimer les enjeux politiques, économiques et psychologiques découlant de cette initiative.

Donner aux jeunes africains une représentation plus juste de ce que représente leur continent dans le monde leur permettra déjà d'assimiler la responsabilité qu'ils ont envers celui-ci. L'Afrique compte, certes pas encore assez, mais il est terminé le temps où le reste du monde parlait à la place de la jeunesse africaine. Elle doit revendiquer sa juste place et combattre ce fatalisme qui nous accable. C'est à elle qu'il revient d'écrire notre histoire et de tracer notre destin commun.

Le panafricanisme n'est pas le gros mot que certains s'évertuent à nous faire croire. Il ne s'agit pas ici du rejet des autres mais bien d'une volonté farouche d'intégration en sauvegardant nos valeurs, et en défendant nos intérêts afin d'arrêter de servir de paillason au reste du monde.

Cette jeunesse a le droit et même le devoir d'exiger mieux de ceux qui prétendent la diriger. Cette religion a trop souffert de ses faux prophètes. Ceux qui déguisés en bons élèves mettent le continent à feu et à sang au profit d'intérêts qui gagnent à voir l'Afrique sombrer.

Les vertueux autoproclamés qui violent le droit international sous les applaudissements, les pieds fermement campés sur des terres inondées de sang, ne doivent pas entrer dans l'histoire en étant glorifiés pour leurs crimes.

Replacer les problèmes de l'Afrique dans leurs juste contexte géographique permet de prendre la mesure de ses marchés, des besoins en infrastructures, des corridors commerciaux à développer, de ses ressources et des difficultés d'intégration économique.

Les défis liés aux infrastructures de communication, énergétiques ou numériques prennent une autre dimension lorsque visualisés correctement à l'échelle du continent.

Du bassin du Congo au Sahara, des savanes aux grands fleuves, l'importance mondiale de l'Afrique dans les questions de biodiversité, d'agriculture, d'eau et de changement climatique apparaît évidente une fois qu'on comprend la taille réelle de ces trésors environnementaux.

La représentation géographique influence inconsciemment notre vision du monde. Une vision fidèle à la réalité, sans contribuer immédiatement à une montée de l'importance politique ou économique, aide à mieux cerner les défis, les opportunités et l'importance de notre espace géographique commun.

Une nation se définit par bien plus qu'un espace géographique commun, une économie ou des institutions politiques. C'est d'abord un sentiment d'appartenance collective et la ferme résolution de vivre ensemble qui est le germe d'une nation.

La culture contribue à créer ce lien entre les individus. Les valeurs et les symboles permettent à une population de développer une représentation commune d'elle-même. Au Congo, composé de nombreux groupes ethniques et linguistiques, notre identité nationale doit se construire sans effacer les identités locales.

Il convient alors de créer un patrimoine commun dans lequel différentes communautés se reconnaissent. Cultiver notre mémoire collective et se retrouver autour de grandes figures fondatrices servant d'exemple aux générations futures est essentiel.

Il ne s'agit pas ici de réécrire l'histoire mais de mettre en exergue les qualités essentielles dont nos citoyens ont besoin pour promouvoir l'éthique, l'ouverture aux autres et le sens du sacrifice au profit de la collectivité. Les cours d'histoire doivent recouvrer leurs lettres de noblesse et reprendre leur place dans notre système éducatif. Ils doivent être calibrés et dispensés dans nos écoles pour répondre à cet impératif.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
- **Chers Collègues,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Sur le plan sanitaire

L'évaluation du secteur de la santé nous place face à deux réalités cruciales, à savoir la propagation fulgurante de la maladie à virus Ebola et l'insalubrité chronique à Kinshasa et la gestion des déchets.

Au moment où s'ouvre cette session d'octobre 2026, notre Nation traverse une épreuve d'une gravité exceptionnelle. L'épidémie de maladie à virus Ebola, causée par la souche Bundibugyo, continue de frapper durement quelques-unes de nos localités à l'Est de notre pays. Depuis la déclaration de la 17ème épidémie de la maladie à virus Ebola par le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale (MSPHPS), le 15 mai 2026, la situation épidémiologique demeure préoccupante, avec l'apparition de nouveaux contacts et l'enregistrement de nouveaux décès, témoignant de la persistance de la transmission et de la complexité de la réponse à apporter. Initialement concentrée en Ituri, où se situe l'épicentre de l'épidémie, la transmission s'est étendue à plusieurs provinces de l'Est, notamment le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, la Tshopo, le Haut et Bas-Uélé.

Le Conseil Économique et Social s'incline devant la mémoire des victimes et salue le courage héroïque de nos personnels soignants. Notre rôle est d'anticiper et d'alerter sur le séisme socio-économique qui fragilise les fondements mêmes de notre société.

À maints égards, cette crise n'est plus seulement sanitaire, elle menace de faire basculer près d'un million de Congolais supplémentaires dans l'extrême pauvreté. Dans les zones affectées, des dizaines de milliers d'emplois ont déjà été détruits, le commerce transfrontalier est asphyxié par les cordons sanitaires, et notre produit intérieur brut subit un choc sévère.

À cette détresse économique se greffe une tragédie humanitaire et sécuritaire.

Face à ce péril, deux fronts sont prioritaires :

Premièrement, sanctuariser les conditions de travail de ceux qui luttent en première ligne.

Deuxièmement, gérer des fonds alloués à la riposte globale ne doit pas se limiter à des dépenses d'urgence à fonds perdus. À ce sujet, le CES plaide activement, d'une part, pour que ces fonds investis servent à restructurer,

moderniser et pérenniser notre système de santé publique sur le long terme. D'autre part, le CES exhorte le personnel soignant et les gestionnaires des structures de santé au respect de la déontologie. Dans ce contexte de l'épidémie d'Ebola, la déontologie touche à la relation humaine pour briser la résistance communautaire et bâtir la confiance par le secret médical et la dignité, l'humanisation des soins, l'équité dans la prise en charge des malades, la sécurité au travail pour le personnel soignant.

Permettez-moi de rappeler ici que le CES vient, au cours de la dernière session, de voter un Avis sur l'éthique et la déontologie du personnel médical afin d'appeler les médecins et les infirmiers à préserver le lien de confiance sacré entre la science et la population. Sans cette confiance, les malades meurent chez eux, l'épidémie s'étend et la riposte échoue, peu importe l'argent disponible.

S'agissant de l'insalubrité

La question de l'insalubrité chronique dans la ville de Kinshasa constitue aussi une autre préoccupation majeure de santé publique. La persistance des déchets, l'obstruction des caniveaux et la dégradation de certains espaces publics affectent durablement le cadre de vie des populations et les exposent à divers risques sanitaires et environnementaux.

Face à cette situation, des mesures importantes ont été prises par les pouvoirs publics. Le Président de la République a notamment mis en place une Task Force chargée de l'assainissement et de la salubrité de la ville de Kinshasa, coordonnée par le Service National.

Depuis le 25 juillet 2026, des opérations d'assainissement sont menées, avec une rigueur et un patriotisme exemplaire, dans les différents quartiers et les artères de notre capitale, notamment à travers le nettoyage des emprises publiques, le curage des caniveaux et l'évacuation des déchets.

Dans le même élan, la visite du Président de la République au marché central de Kinshasa a permis de constater directement les conditions d'hygiène et de salubrité qui y prévalent. Ces différentes initiatives témoignent de l'importance que Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat accorde aussi à l'assainissement de la capitale et à l'amélioration du cadre de vie de la population.

C'est ici l'occasion de rappeler l'Avis sur la gestion des déchets que notre assemblée a examiné et adopté. Là où le Service National, qui, soit dit en passant, mérite toutes nos félicitations et notre admiration, apporte une réponse d'urgence indispensable pour endiguer l'insalubrité, l'Avis du Conseil Économique et Social propose la boussole stratégique, le cadre légal et les mécanismes de financement innovants indispensables pour transformer cette salubrité ponctuelle en une véritable économie circulaire, génératrice d'emplois durables pour notre jeunesse.

Le CES, à travers cet Avis, estime que le succès de la réforme nationale de l'assainissement dépendra d'une mobilisation coordonnée des acteurs et des moyens à plusieurs niveaux : national, provincial, local et partenarial. Là où le Service National apporte une réponse d'urgence sur le terrain, l'Avis du Conseil Economique et Social jette les bases juridiques et institutionnelles d'une véritable brigade d'assainissement.

Il ne s'agit plus seulement de nettoyer, mais de contraindre, de surveiller et de sanctionner sévèrement l'incivisme des ménages et des entreprises. En articulant la force d'exécution du Service National à ce cadre répressif et réglementaire que nous préconisons, nous doterons nos municipalités des outils coercitifs nécessaires pour imposer le respect du bien commun et ancrer définitivement la culture de la salubrité dans nos mentalités, à travers une politique publique globale et durable pour l'avenir de nos villes.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République, Chers Collègues,**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Sur le plan environnemental

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse sur une échéance internationale qui mérite toute notre attention : la trente et unième Conférence des Parties sur le climat, la COP31, qui se tiendra à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026.

La présidence de cette COP met en avant trois principes : dialogue, consensus et action et veut faire de celle-ci, une « COP de la mise en œuvre », avec des priorités telles que la transition énergétique, l'économie circulaire, les villes résilientes, l'agriculture durable, la transformation industrielle verte et surtout la finance climatique.

Pour le CES, la question climatique n'est plus une question exclusivement environnementale. Elle est devenue une question de développement. Une question économique, sociale, de souveraineté sur notre capital naturel et de plus en plus, une question de justice entre les générations.

Cette COP31 intervient dans un contexte particulier car après plusieurs années consacrées à la définition d'engagements climatiques, la communauté internationale veut désormais davantage parler de mise en œuvre. Les priorités annoncées couvrent notamment la transition énergétique, les villes et infrastructures résilientes, l'agriculture et les systèmes alimentaires durables, l'économie circulaire, l'industrie verte, la résilience des régions vulnérables et la finance climatique.

La question de la finance climatique sera donc déterminante. Dans le cadre de la feuille de route Baku-Belém, l'objectif politique discuté au niveau international est de contribuer à porter les financements climatiques destinés aux pays en développement vers 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, en mobilisant différentes sources publiques et privées.

Pour la RDC, cette évolution doit être saisie comme une opportunité stratégique. Pendant longtemps, notre participation aux négociations

climatiques a été essentiellement présentée sous l'angle de la vulnérabilité et des besoins de financement.

Cette approche doit désormais être complétée par une autre dimension. La RDC doit également se présenter comme détentrice d'un capital naturel stratégique pour l'avenir climatique de l'humanité. La question fondamentale serait de savoir comment faire en sorte que la protection du patrimoine naturel congolais produise également des bénéfices tangibles pour la Nation et pour les populations qui vivent dans et autour de ces écosystèmes qui séquestrent et stockent le carbone ?

La COP31 doit ainsi constituer un tournant majeur pour la RDC, lui permettant de concrétiser son potentiel en une valorisation effective et tangible.

Cela signifie pour le CES :

- mieux valoriser les réductions d'émissions obtenues grâce à la protection des forêts ;
- développer des mécanismes crédibles de financement fondés sur les résultats ;
- renforcer la capacité nationale de mesure, notification et vérification ;
- sécuriser le cadre juridique et institutionnel du marché carbone ;
- garantir la transparence dans la gestion des revenus ;
- et surtout assurer un partage équitable des bénéfices avec les communautés locales et les peuples autochtones.

Le CES encourage la mise en place d'un véritable cadre national de suivi des engagements climatiques, permettant d'évaluer périodiquement les financements obtenus, les projets réalisés, les emplois créés, les bénéfices distribués aux communautés et les résultats environnementaux effectivement atteints.

Pour clore ce chapitre, voici selon le CES, les cinq engagements que la RDC devrait ramener d'Antalya

1. Un engagement financier pour l'adaptation et la résilience ;
2. Un mécanisme de valorisation durable du capital naturel congolais ;
3. Un portefeuille de projets climatiques et verts réellement bancables ;
4. Un pacte national pour les emplois verts et la jeunesse et ;
5. Un mécanisme congolais de suivi du « dividende climatique ».

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
- **Chers Collègues,**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

De la loi relative au marché du carbone pour améliorer les conditions de vie des communautés locales.

Les écosystèmes forestiers et les tourbières de la RDC revêtent une importance mondiale en raison du carbone qu'ils stockent et de leur rôle dans la régulation du climat. Pour les populations riveraines, ils sont aussi des espaces de vie : on y pêche, on y cultive, on y prélève des ressources, et les communautés y entretiennent des liens sociaux et coutumiers avec leur territoire. Une politique de conservation qui ne considère que le carbone risque donc de méconnaître ce que ces écosystèmes représentent au quotidien pour leurs habitants.

Alors que les tourbières suscitent un intérêt scientifique et financier croissant, les communautés locales concernées attendent encore des améliorations concrètes de leurs revenus, de leurs conditions de vie et de l'accès aux services essentiels.

Une étude récente menée par nos scientifiques (Tshimanga et al., 2026), fondée notamment sur des enquêtes auprès de 350 personnes dans sept sites de tourbières de la RDC, montre que la forte dépendance aux ressources naturelles, le faible niveau de scolarisation, l'insuffisance des

infrastructures de base et le manque d'alternatives économiques accentuent la vulnérabilité des communautés, tout en contribuant à la dégradation accélérée des écosystèmes vitaux.

Dans ce contexte, attribuer une valeur monétaire au carbone ne suffit pas à créer un bénéfice local. La valeur du carbone stocké ne se traduit pas automatiquement en revenus pour les ménages. Entre l'estimation du carbone stocké et une éventuelle recette pour les habitants interviennent la reconnaissance des droits, la vente éventuelle des crédits, le calcul des recettes et leur répartition. Un projet qui restreint l'accès à la terre, à la pêche ou aux produits forestiers avant d'offrir des solutions viables peut aggraver la précarité qu'il prétend réduire. La question centrale est celle de la participation effective des communautés aux décisions.

Le CES accueille à juste titre la Loi sur le Marché Carbone en RDC, dont le régime juridique est établi par l'ordonnance-loi n° 26/016 du 7 septembre 2026. Elle inscrit parmi ses principes le respect des droits des communautés locales et des peuples autochtones ainsi que le partage équitable des bénéfices.

Ses articles 39 et 40 prévoient notamment le consentement libre, préalable et éclairé lorsque leurs terres ou ressources sont susceptibles d'être affectées, un accord de partage avant l'autorisation définitive et une part communautaire d'au moins 20 % des revenus nets effectivement encaissés. La loi impose aussi la traçabilité des paiements, un audit annuel indépendant et la publication annuelle des montants distribués.

Pour le CES, il est important que des garanties soient prises afin d'améliorer effectivement les conditions de vie des populations, notamment :

1. Documenter les droits, les usages et les besoins propres à chaque site avec les communautés, notamment les femmes, les peuples autochtones, les pêcheurs et les agriculteurs.

2. Conclure avant toute autorisation un accord compréhensible et vérifiable précisant les bénéficiaires, les dépenses déductibles, les échéances de paiement et les voies de recours, avec l'assistance juridique et technique indépendante prévue par la loi.
3. Affecter les bénéfices à des priorités définies localement, telles que les moyens de subsistance, les services essentiels et les infrastructures utiles, tout en prévoyant des appuis adaptés avant toute restriction d'usage.
4. Contrôler les résultats dans la durée : publier les recettes et paiements, vérifier les bénéfices reçus par les ménages et le fonctionnement des investissements collectifs, puis suivre conjointement l'état écologique des tourbières.
5. Soutenir une recherche scientifique menée avec les communautés pour établir l'état initial de leurs conditions de vie et du fonctionnement des tourbières, puis mesurer régulièrement les effets des projets carbones.

L'efficacité de la loi se jugera ainsi à la fois à la protection du carbone et aux changements constatés dans la vie des communautés qui contribuent à cette protection.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
Chers Collègues,
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Des inondations en RDC

Cette session d'octobre s'ouvre ce jour au début d'une nouvelle saison des pluies, avec des prévisions météorologiques alarmantes. Il apparaît crucial de réduire le risque et de protéger les plus vulnérables, en alertant régulièrement ceux qui vivent en zones à risque. Car prévenir, c'est sauver

des vies. De nombreuses pertes humaines et matérielles peuvent être évitées si des mesures sont prises avant et pendant la saison des pluies.

La gestion des risques d'inondations en RDC est une question de plus en plus urgente, car les épisodes d'inondations sont devenus fréquents et destructeurs ces dernières années, touchant aussi bien Kinshasa que plusieurs provinces.

La pluie est un phénomène naturel, certes mais l'inondation qui détruit une maison, emporte une route, interrompt une activité économique ou met une famille en détresse est, quant à elle, le résultat de la rencontre entre un phénomène climatique et une vulnérabilité humaine, sociale, économique et territoriale.

C'est pourquoi la prévention des catastrophes doit cesser d'être considérée comme une question exclusivement liée aux situations d'urgence. Elle doit devenir une composante permanente de notre politique de développement.

Le CES suggère donc que chaque saison des pluies soit précédée d'un véritable plan national et provincial de préparation aux risques hydro-climatiques, avec des responsabilités clairement définies.

Ce plan devrait identifier : les zones à risque, les populations particulièrement vulnérables, les infrastructures critiques exposées, les voies d'évacuation, les sites d'accueil temporaire, les moyens d'alerte, les stocks d'urgence, les responsabilités de chaque niveau de pouvoir.

La prévention devrait commencer avant les premières pluies, et non après les premiers dégâts.

Le CES salue l'initiative du Gouvernement sur « Alerte précoce pour tous », destinée à renforcer la résilience des populations face aux catastrophes climatiques. Cette ambition doit devenir une réalité concrète dans les quartiers, les villages et les territoires les plus exposés. Une alerte qui n'atteint pas la population à temps ne remplit pas pleinement sa fonction.

Le CES rappelle également que certaines catastrophes sont aggravées par nos choix d'aménagement. En effet, l'occupation des lits des rivières, la construction dans les zones inondables, l'obstruction des caniveaux, la disparition des espaces naturels d'expansion des eaux, la dégradation des bassins versants, la déforestation et l'imperméabilisation croissante des sols augmentent considérablement les risques.

La prévention des inondations ne peut donc être séparée de : l'urbanisme, de l'environnement, de l'assainissement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. Les forêts, les zones humides, les bassins versants et les espaces naturels capables d'absorber ou de ralentir les eaux sont des ouvrages naturels qu'il faudrait protéger.

Le CES préconise aussi une cartographie nationale actualisée des zones exposées aux inondations, érosions et glissements de terrain. Cette cartographie devrait devenir un outil obligatoire de décision pour l'urbanisation, l'octroi des autorisations de construire et la réalisation des infrastructures.

Pour le CES, les politiques de prévention doivent intégrer davantage les solutions fondées sur la nature, notamment : la restauration des bassins versants ; le reboisement et l'agroforesterie ; la protection des zones humides et la restauration des berges.

Nous ne pouvons pas empêcher la pluie de tomber ; mais nous pouvons empêcher qu'elle transforme chaque saison des pluies en saison des drames.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
Chers Collègues,
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

De la pollution minière dans le Grand Katanga

Le CES attire l'attention de nos Décideurs, sur une réalité préoccupante qui affecte profondément les zones minières, notamment dans le Grand Katanga, dans la Grande Orientale et dans le Grand Kivu. Il s'agit de la pollution minière et ses conséquences dramatiques sur les écosystèmes ainsi que sur la santé des populations riveraines.

Bien que vitale pour l'économie de la RDC, l'exploitation minière génère des déchets qui contaminent les écosystèmes et affectent la santé des populations. Cette situation s'observe avec une grande préoccupation dans l'espace Grand Katanga. Des publications scientifiques et des dénonciations des organisations de la Société civile, alertent régulièrement sur la dégradation et la perte de la biodiversité suite aux déversements massifs des déchets miniers et industriels dans les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Selon les chercheurs de l'Université de Lubumbashi, dans plusieurs localités, les activités minières génèrent des rejets de métaux lourds, des effluents et des poussières toxiques qui contaminent les sols, les cours d'eau, les aquifères et l'air. Les rivières qui servaient autrefois à l'approvisionnement en eau, à la pêche et à l'agriculture sont parfois devenues impropres à ces usages essentiels.

Les conséquences environnementales sont dramatiques. La dégradation des terres agricoles réduit la productivité des cultures et compromet la sécurité alimentaire des ménages. La contamination des eaux entraîne la disparition progressive de certaines espèces aquatiques et perturbe les équilibres écologiques. La destruction de la végétation naturelle contribue à l'érosion des sols et à la perte de biodiversité.

Les vies humaines et parfois des familles entières sont exposées quotidiennement à des substances potentiellement dangereuses. Plusieurs rapports de la société civile locale signalent régulièrement des cas de maladies respiratoires, de problèmes dermatologiques, de troubles

gastro-intestinaux et d'autres affections dont certaines peuvent être liées à la dégradation de l'environnement.

Il a été démontré que la mauvaise qualité de l'air réduit l'espérance de vie car elle provoque des maladies diverses : cancers, maladies respiratoires et cardiovasculaires. Les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées figurent parmi les groupes les plus vulnérables.

Face à cette situation critique qui perdure, le CES a pris l'option d'organiser une séance académique sur cette thématique, durant la présente session, avec la participation des chercheurs de l'Université de Lubumbashi qui travaillent sans relâche sur la pollution sous toutes ses formes dans le Grand Katanga. Mais en attendant nous préconisons des actions urgentes ci-après :

- une surveillance rigoureuse et permanente du respect des normes environnementales prévues par la législation congolaise. Les études d'impact environnemental et social ne doivent pas être considérées comme de simples formalités administratives, mais comme de véritables outils de prévention et de gestion des risques ;
- une meilleure gestion de l'information afin de permettre aux communautés l'accès aux données sur la qualité de l'eau qu'elles consomment, de l'air qu'elles respirent et des sols qu'elles cultivent. Les résultats des analyses environnementales doivent être rendus publics et accessibles à tous.
- l'application effective du principe du pollueur-payeur. Toute entreprise responsable de dommages environnementaux devra assumer les coûts de réparation, de réhabilitation et d'indemnisation conformément aux lois de la République. Les populations victimes ne doivent pas porter seules le poids des conséquences de la pollution minière et enfin ;
- la promotion d'une exploitation minière responsable et durable.
- Pour le CES, l'avenir du secteur minier congolais dépend de sa capacité à concilier rentabilité économique, justice sociale et

protection de l'environnement. Les technologies propres, le recyclage des eaux industrielles, la gestion sécurisée des déchets miniers et la réhabilitation des sites exploités doivent devenir la norme.

Il s'agit ici, de construire un modèle de développement qui respecte à la fois les impératifs économiques et le droit fondamental des populations à vivre dans un environnement sain. La Constitution actuelle de la République Démocratique du Congo (article 53) reconnaît à chaque citoyen le droit à un environnement sain et propice à son épanouissement.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
- **Chers Collègues,**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Sur le plan géopolitique

La situation géopolitique continue de se dégrader à travers le monde. Nous ne cesserons d'attirer l'attention sur l'absolue nécessité à se préparer sérieusement à un choc exogène majeur. La conjonction de plusieurs crises simultanées nous expose à une tempête parfaite. Les convulsions d'un ordre mondial finissant, représentent un risque existentiel pour la République Démocratique du Congo dont les richesses suscitent toutes les convoitises. Nous sommes d'autant plus vulnérables à ce moment crucial de bascule historique, que nous entrons dans la zone de turbulence, divisés et fragilisés par une polycrise interne d'ampleur inédite.

Sur le plan purement politique, permettez-moi de répéter le message que le Conseil a relayé lors de l'ouverture de la session d'Avril 2026. Je cite : "Alors que sur la place publique de nos jours, les débats tournent autour de la révision de la Constitution et de la tenue d'un dialogue national, notre institution, fidèle à son rôle de conseiller de la République, se doit de porter une voix : celle du peuple congolais.

Ainsi, tout changement, tout dialogue, toute réforme doit répondre à un cahier de charge précis : la paix et la quiétude pour nos populations, le respect de notre intégrité territoriale et la garantie de vivre de nos ressources dans la dignité. La stabilité des Institutions est le socle républicain, pilier d'un véritable état de droit, garant de la confiance des investisseurs et de la relance économique dont nous avons tant besoin.

Au centre de ces débats sur le changement de la Constitution et le dialogue, le CES propose de placer l'Humain au sommet des ambitions nationales. Il ne peut pas s'offrir le luxe de débats qui oublient la faim, le chômage des jeunes, l'insécurité et autres calamités. Aussi, souhaite-t-il formellement que :

1. L'impact financier de tout processus politique soit évalué au regard des priorités sociales urgentes.
2. La continuité des services de base comme la santé, l'eau potable, l'électricité soit sanctuarisée et protégée des turbulences politiques.
3. Le dialogue, s'il a lieu, déclarions-nous, ne soit pas un partage de privilèges, mais un pacte pour le développement et la paix durable."

- **Mesdames et Messieurs,**
- **Distingués invités,**
- **Chers Collègues Conseillers de la République,**

Au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui, le Conseil Économique et Social va poursuivre et finaliser les réflexions amorcées bien avant concernant d'autres matières diverses qui devront occuper aussi bien nos plénières que les travaux de nos sept Commissions permanentes. Il s'agira de lire les signes du temps avec lucidité, avec humilité, mais avec courage, sur base de diagnostics non complaisants.

Au nombre des thématiques qui feront l'objet de nos Avis ou Notes techniques et des séances académiques pour la présente session, il y a notamment les matières suivantes :

1. La promotion des filières agricoles stratégiques pour la sécurité alimentaire en RDC,
2. L'implémentation de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) en RDC,
3. Le coussin d'épargne pour des investissements productifs en RDC,
4. La gouvernance et la finalité du système éducatif en RDC : enjeux de réforme et contribution au développement économique, social et territorial ;
5. L'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de Relance de la Pêche en RDC (2021-2030)
6. Les paiements infranationaux des entreprises minières en faveur des Entités Territoriales Décentralisées en RDC,
7. La restitution des biens culturels et le rapatriement des restes humains : un enjeu de géopolitique et de souveraineté nationale
8. La relance des entreprises publiques du secteur des transports : cas ONATRA et RVA
9. Enjeux, défis et perspectives du transport aérien en RDC : Connectivité des provinces, mobilités de personnes et de biens
10. La contribution à la réforme de l'administration publique
11. La protection des personnes vulnérables en RDC
12. La gestion du corridor de Lobito
13. La persistance du déficit énergétique en RDC
14. Les priorités économiques et sociales des provinces de l'espace « Grand Kasai »

15. Les marchés de carbone : opportunité économique pour valoriser le capital naturel de la RDC, problématique et perspectives
16. La pollution minière dans l'espace « Grand Katanga ».
17. La politique fiscale en RDC.

- **Mesdames et Messieurs,**
- **Distingués invités,**
- **Chers Collègues Conseillers de la République,**

Je ne saurais conclure mon intervention d'aujourd'hui sans partager cette brève réflexion. Les récents développements du conflit qui sévit dans l'Est de notre pays apportent à notre environnement un éclairage nouveau, venant dissiper définitivement les incertitudes et les illusions qui subsistaient encore.

Les protagonistes démasqués, agissant sous la direction de leurs metteurs en scène, les cartes sont à présent sur table. A nous de fixer les lignes rouges inviolables, et de déterminer les limites à ne jamais dépasser garantissant les intérêts vitaux et fondamentaux de notre Nation.

Premièrement, l'engagement politique vise à défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de son pays,

Deuxièmement, l'action politique doit œuvrer à garantir le bien-être social de nos concitoyens.

Dès lors, notre peuple est en droit de s'interroger sur les motivations réelles de ceux qui font couler le sang au nom d'une prétendue libération et d'exiger que justice soit faite à travers réparations et sanctions.

- **Mesdames et Messieurs les Conseillers de la République,**
- **Chers Collègues,**

Le travail qui nous attend au cours de cette session d'octobre 2026 est immense. Mais notre détermination est entière.

Notre force réside dans la rigueur technique de nos analyses, l'indépendance de notre jugement, la qualité de nos débats et le courage de nos propositions.

J'attends de chacun d'entre nous une assiduité totale, une participation active aux travaux des commissions et lors des séances plénières des débats contradictoires mais toujours constructifs afin de consolider l'impact de notre Institution dans son rôle de structure de veille et de conseil auprès des Institutions de la République.

C'est sur cette note d'engagement, de responsabilité et d'espérance que je déclare ouverte la session ordinaire d'octobre 2026 du Conseil économique et Social de la République Démocratique du Congo.

Vive la République Démocratique du Congo.

Que Dieu bénisse notre pays !

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 1^{er} octobre 2026

Jean-Pierre KIWAKANA KIMAYALA
Président.